

Soustraire le sol à la spéculation et concrétiser le développement durable : Les écovillages et écohomeaux au Québec

Monographie exploratoire

Par

Marco Silvestro

silvestro.marco@courrier.uqam.ca

23 mars 2004

Publié dans :

Leblanc, Jérôme, Yanick Noiseux, Marco Silvestro et collaborateurs (2005)
Pratiques solidaires dans la relation d'échange. Monographies d'initiatives québécoises,
Montréal, Cahier du CRISES, UQAM, no ES0506, 151 pages.
<http://www.crisis.uqam.ca/cahiers/ES0506.pdf>

Département de sociologie
UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À MONTRÉAL

Sommaire

1. Historique et nature des écovillages au Québec
2. Discours sur la solidarité
3. Discours sur les échanges économiques
4. Autre réflexions
5. Sources

1. Historique et nature des écovillages et écohomeaux au Québec

Il existe au Québec moins d'une dizaine de projets d'écovillages (Roy, 2003). Un seul fonctionne depuis plus de dix ans (le Groupe de recherche écologiques de la Bature – GREB, Saguenay). Un autre en est à sa troisième année d'existence (Les Plateaux Fleuris de St-Louis, Gaspésie), un autre en est à la constitution d'une fiducie foncière (Projet Terra Vie). Le Collectif de l'Aube est aussi engagé dans la réflexion sur les écovillages. Trois autres projets existeraient au Québec, mais peu d'information fiable est disponible à leur sujet. En Europe, le concept est assez développé dans plusieurs pays (France, Belgique, Italie, Écosse, Allemagne, Angleterre,

Pays-Bas); il en est de même aux États-Unis, en Australie et dans certaines provinces canadiennes. Il existe plusieurs réseaux internationaux d'écovillages, dont un General Ecovillage Network (GEN) basé aux Pays-Bas. Cependant, son action est contestée car le GEN investirait des fonds à la bourse - et l'un des principaux principes des écovillages est de stopper la spéculation financière.¹

Qu'est-ce qu'un écovillage? Tous s'entendent pour dire que « c'est une petite communauté de personnes unies vers un but commun, basé sur des valeurs écologiques »². Un écovillage est avant tout un aménagement territorial qui réalise concrètement le développement durable. Théoriquement, il peut se construire autant en ville qu'à la campagne. En pratique, toutes les initiatives sont situées à la campagne, quoique des projets de maisons écologiques existent dans certaines villes. Le concept met l'accent sur : « La construction écologique, les systèmes d'énergies renouvelables, la production locale d'aliments biologiques, une économie viable, un processus décisionnel collectif. »³ Selon la vision du Collectif de l'Aube, l'écovillage n'est pas un ensemble de techniques, il est plutôt un mode de vie. Le Collectif fait la différence entre une définition générale de la « communauté intentionnelle » et celle d'écovillage. Une communauté intentionnelle est un regroupement de personnes qui ont choisies de vivre ensemble sur un territoire en fonction de certaines valeurs et principes⁴. Un écovillage est un regroupement de personnes qui ont choisies de vivre ensemble sur un territoire pour, d'une part, le soustraire à la spéculation financière et à l'exploitation industrielle ou commerciale. D'autre part, le territoire doit être occupé et développé de façon durable, dans un esprit de conservation et de protection. La co-fondatrice du projet Terra Vie abonde dans le même sens. Pour elle, un écovillage sert principalement à réduire les coûts de la vie, à réduire l'utilisation de matériaux polluants, à se donner des services communautaires et à « vivre plus simplement, plus près de nos racines »⁵.

Les écovillages ou écohamaux peuvent se donner des objectifs et des principes particuliers. Cependant, ils ont certains traits communs : travailler avec les ressources disponibles; gérer collectivement des espaces de vie, des bâtiments et des terres; favoriser le développement économique de la communauté; viser l'autosuffisance dans les secteurs-clés de la reproduction sociale (habitation, énergie, alimentation).

2. Discours sur la solidarité

Les promoteurs des écovillages développent un discours sur les avantages de la vie en petite communauté. L'accent est mis sur l'entraide, le partage des tâches, le partage des coûts, la volonté d'adopter un mode de vie plus simple et plus convivial. Dans tous les projets sont prévus des espaces communautaires (salle de réunion, ateliers, entrepôts, bâtiments de ferme) et des jardins collectifs. Dans un écovillage comme le GREB, certains enfants ont été élevés en

¹ Éthique, Démocratie, Ecovillage, Network (EDEN) (non daté) « Économie fraternelle, culture plurielle, justice sociale », site Internet de EDEN, <http://users.skynet.be/ecovillage-eden/>, consulté en février 2004.

² Le Collectif de l'Aube, p. 1

³ *Ibid.*, p. 2. Cela correspond aussi aux principes généraux de Terra Vie et du Réseau des écohamaux et écovillages du Québec.

⁴ Une définition qui pourrait inclure les « Gated Communities » et « Gated Neighbourhood », des complexes résidentiels sécurisés.

⁵ Nicole Fafard, co-fondatrice du Projet Terra Vie, entretien téléphonique, 22 mars 2004.

commun. Dans le projet de Terra Vie, il a un volet pour les enfants. Dans le cas des Plateaux fleuris de St-Louis, la grange sert de pièce commune et certaines personnes y ont vécu en collectivité.

Encadré 1 **Deux exemples québécois d'écovillages**

Le Groupe de recherches écologiques de la Batture

Le GREB est situé sur les hauteurs de La Baie, au Saguenay. Il a été fondé en 1990 par Pierre Gilbert (qui se décrit comme paysan) et quelques autres personnes. Ils ont fait des pressions sur la municipalité pour faire transformer le territoire qu'ils possédaient en commun en une « zone particulière soumise à la présentation d'un plan d'aménagement d'ensemble » (Roy, 2001). Il ont obtenu une permission de la Commission de protection du territoire agricole pour pouvoir construire, en terrain agricole, six maisons et les bâtiments nécessaires à une ferme⁶. Les maisons (5 existent à ce jour) sont construites selon les plus stricts préceptes écologiques : face plein sud pour profiter de l'énergie solaire passive, elles sont aussi construites sur « foyer de masse » (ouvrage de maçonnerie qui permet d'emmagasiner la chaleur) et sont isolées à la paille. Panneaux solaires et compostage. Agriculture maraîchère bio, élevage de brebis bio depuis 2002. Habitants : dix adultes plus une douzaine d'enfants. Tous travaillent un peu à l'extérieur. Plusieurs des enfants ont été éduqués à la maison jusqu'au secondaire.

Les Plateaux Fleuris de St-Louis

Ce projet a débuté en 2000-2001 avec la fondation d'un OSBL (août 2001), La Grange de St-Louis, pour acheter 160 000 pieds carrés de terre, ainsi qu'une Grange, près de St-Omer en Gaspésie. La grange sert pour les activités communautaires, les spectacles et pour d'autres usages. Quelques maisons existent sur le site. Le reste est soit dévoué à la culture maraîchère, soit en friche. En février 2004, 6 ou 7 personnes vivent à plein temps sur le site, alors que plusieurs autres y vivent l'été ou utilisent la grange pour des activités professionnelles. Les buts de la communauté sont de développer les volets agriculture; activités d'enseignement/stages/initiation à l'agriculture; organisation de fêtes, spectacles, lieux de création; développement de l'écotourisme.⁷ Il y a aussi un petit centre de ressourcement.

Dans le cas du projet Écoagir⁸, c'est surtout la sauvegarde de l'environnement et la conservation de la biodiversité qui animent le projet d'écovillage. On s'appuie sur la souveraineté et l'autosuffisance alimentaires, la valeur physiologique du travail sain, etc. :

« Éviter la dépendance vis à vis les produits importés pour réduire d'autant les émissions responsables de l'effet de serre. Vaut mieux dix personnes dans un champ, qu'un tracteur et neuf personnes qui se tournent les pouces. Démontrer l'avantage de l'effort physique par un profit non pas pécunier mais un renforcement (*sic*) du système immunitaire, ce qui à long terme est plus rentable. »⁹

La vision de l'animateur de ce projet, Jean-Pierre Houde, est plutôt organiciste :

« Nous avons pourtant une façon d'agir sur les régions éloignées. C'est de cesser de dépendre d'elles pour notre nourriture et nos biens de consommation. Il est évident que nous devrons payer plus cher pour un temps. Mais en fin du compte ce sera le bon choix. [...] L'équilibre dépend des ressources qui sont les organes

⁶ Une telle permission est extrêmement difficile à obtenir. Des dizaines d'urbains voulant s'établir à la campagne se butent à l'interdiction de construire des bâtiments en territoire agricole.

⁷ Réseau des écovillages et écohomeaux du Québec, site Internet, février 2004.

⁸ Nous ne possédons que très peu d'information sur ce projet. La personne responsable n'a pu être rejointe – et ceux à qui nous en avons parlé ne la connaissent pas. Nous ne disposons que de traces documentaires dans Internet.

⁹ Écoagir, « Mission d'Écoagir », non daté, <http://ecoagir.tripod.com/mission.htm>

de la planète. Une coupe excessive des forêts tropicale, est comme le foie qui est attaqué par l'alcool. La pollution de la chaîne alimentaire est comme l'intoxication du corps. Tout est lié. »¹⁰

Pour Le Collectif de l'Aube, « dans le contexte environnemental qui s'amorce à l'échelle planétaire, l'écovillage est une solution logique pour un avenir où l'on pourra fonctionner selon des principes collectifs. »¹¹ Les écovillages permettent de concrétiser la solidarité communautaire et le respect de l'environnement dans des pratiques quotidiennes et des installations durables. Ils constituent une alternative au mode de vie fortement individualisé de la société québécoise. Plusieurs acteurs de ce milieu font référence au mode de vie communautaire de nos ancêtres récents. Certain parle directement de retour à la terre : « Écoagir veut promouvoir le retour à la terre, le mouvement coopératif et une vision globale de l'homme dans l'environnement. »¹² D'autres, plus prosaïques, parlent de développement local durable et de préservation de ressources patrimoniales.

3. Discours sur les pratiques économiques

La notion d'écovillage contient l'idée de rapports sociaux novateurs dans le domaine de l'économique sur plusieurs plans :

1) Un écovillage a notamment pour but de retirer des terres du domaine accessible au marché économique, par la propriété collective permanente. Deux mécanismes permettent de le faire : l'achat d'une terre par un OSBL qui a pour objet de garder la terre en permanence. Cependant, l'OSBL peut être éventuellement dissous et la terre vendue. Un second mécanisme, la fiducie foncière, permet de posséder des terrains de façon encore plus durable :

« Une fiducie foncière habitable est une *corporation à but non lucratif* gérée démocratiquement et créée dans le but de protéger la terre pour le bénéfice de la communauté. Son principal but est sa soustraction à la spéculation pour les générations à venir. La fiducie foncière devient donc propriétaire de la terre par l'entremise d'un achat ou d'une donation avec l'intention de conserver son titre de façon permanente. »¹³

Les dispositions légales relatives à la fiducie foncière existent depuis 1996 dans le code civil québécois. Elle ont été introduites, parmi d'autres changements, suite à des pressions de la Fédération des coopératives d'habitation du Québec et d'autres groupes engagés dans l'action coopérative en habitation. Cependant, selon la co-fondatrice du projet Terra Vie, jamais la disposition n'avait été utilisée lorsque le projet Terra Vie a été lancé en 2002.¹⁴ Il n'existe à ce jour aucun exemple pour la constitution de fiducies foncières habitables. Un projet passablement connu, Protec'Terre, est une fiducie foncière agricole non habitable (voir encadré 2 ci-bas). La dimension « habitation » sur une terre placée en fiducie n'a donc jamais été appliquée concrètement.

¹⁰ Écoagir, « Manifeste d'Écoagir », non daté, <http://ecoagir.tripod.com/manifeste.html>

¹¹ Le Collectif de l'Aube, p. 5.

¹² Écoagir, Manifeste d'Écoagir, non daté, <http://ecoagir.tripod.com/manifeste.html>

¹³ Le Collectif de l'Aube, p. 4.

¹⁴ Nicole Fafard, co-fondatrice Projet Terra Vie, entretien téléphonique, 22 mars 2004.

Les promoteurs de Terra Vie (voir encadré 2 ci-bas) sont en train de développer un guide technique pour la constitution de fiducies foncières habitables. Ils agissent pour ce faire en collaboration avec la Fédération des coopératives d'habitation du Québec, qui est très intéressée par l'idée de fonder des coopératives d'habitation en milieu naturel. Selon la co-fondatrice de Terra Vie, les habitudes foncières au Québec sont très individualistes et c'est tout un travail que de repenser l'aménagement du territoire en fonction d'une occupation collective. C'en est tout un aussi de réussir à convaincre les institutions responsables (municipalités, MRC, ministère de l'Environnement, Commission de protection du territoire agricole, etc.) de la pertinence de tels projets :

« On a rencontré les gens du ministère de l'Environnement pour présenter le projet et montrer à quoi ça pourrait ressembler et servir [...] C'était très positif, ils nous ont félicité pour notre initiative et notre enthousiasme. Ils ont trouvé le projet très intéressant, au niveau législatif et légal, par exemple. Parce qu'ici les lois privées et les habitudes foncières sont très individualistes. Toutes les terres sont subdivisées, chaque maison a son terrain et son cadastre, son champ d'épuration. Alors quand on arrive avec des projets d'écovillages, il faut vraiment montrer comment les aspects collectivistes peuvent être compatibles avec les lois du Québec. »¹⁵

Encadré 2

Des exemples québécois de fiducie foncière

Le Projet Terra Vie

Incorporé depuis juillet 2003. OSBL géré par un CA de 8 membres (résidants, organismes environnementaux, individus). En octobre 2003: 15 membres actifs, 80 sympathisants. « Le projet est novateur et vise à créer un écovillage dans les Laurentides. Sa réalisation s'effectue par l'implantation d'une fiducie foncière communautaire, Terra Vie, qui vise la protection de la terre à perpétuité. La création de cet écovillage a pour but d'être un exemple de collectivité viable intégrant l'habitation saine, le travail, les loisirs et l'éducation dans un environnement de solidarité, de partage et de respect. La construction de tous les bâtiments utilisera des matériaux qui respectent l'environnement et ses résidents. L'intention est d'offrir des options de vie fondée sur la conscience écologique est le respect de la bio diversité de la flore et de la faune. »¹⁶ Les fondateurs espèrent commencer les travaux à l'été 2004. le terrain serait géré par Terra Vie. Une coopérative d'habitation gèrerait certains bâtiments et une coopérative de travail développerait les aspects économiques.

La Ferme Cadet-Rousselle

Située à Mont-Saint-Grégoire et pionnière de l'ASC, cette ferme a créé une fiducie pour acheter quelques terres qu'elle loue. Le but est d'assurer la fonction agricole et biologique de ces terres (qui sont menacées de servir à la culture du maïs industriel). Les personnes intéressées peuvent acquérir une « part sociale » qui ne donne pas droit à la propriété d'une parcelle, mais sert plutôt à l'OSBL pour acheter le fond de terre. Partenariat avec Équiterre et les membres ASC. Depuis 2002.

La Fondation Forêt habitée

Fondation domiciliée en Gaspésie qui veut faciliter la protection de la forêt et l'établissement d'habitations en forêt protégée. Le but est de créer une fondation qui amassera de l'argent afin d'acheter des terrains dans des espaces de forêts protégées. Des modifications de zonage sont nécessaires pour construire des habitations. Les écovillages construits répondraient aux normes environnementales les plus strictes.¹⁷

¹⁵ Nicole Fafard, co-fondatrice du Projet Terra Vie, entretien téléphonique, 22 mars 2004.

¹⁶ Le Guen, 2003, qui tire ses informations du site Internet de Terra Vie.

¹⁷ Ce projet a eu des difficultés de structuration et est plus ou moins moribond. Nous ne le mentionnons que pour l'exposé du principe, celui de la conservation et de l'occupation durable de la forêt par un mode de vie néo-agroforestier. À noter que des projets de préservation et d'occupation existent en forêt privée, mais ce ne sont pas des OSBL, des fiducies ou des fondations qui détiennent les terres.

2) Dans tous les projets d'écovillage, il y a l'idée d'être le plus autonome possible sur le plan alimentaire, énergétique, scolaire ou autre (services publics, etc.). Cela ne veut pas nécessairement dire ne pas travailler à l'extérieur du village. Dans les faits, la plupart des habitants d'écovillages travaillent à l'extérieur (au moins à temps partiel). Le GREB est assez avancé dans l'autosuffisance alimentaire avec une production maraîchère saisonnière et un élevage de brebis. Les Plateaux fleuris de St-Louis ont aussi une petite production maraîchère. De même en est-il des Plateaux Commun-Ô-Terre, projet de jardins alternatifs opérés par une coopérative de solidarité vouée à la conservation et à l'exploitation durable de terres au Lac-Saint-Jean. En ce qui concerne le projet Terra Vie, l'idée de l'autonomie alimentaire est une des dimensions principales du projet.

La volonté d'autonomie et d'une relative autosubsistance ne correspondent cependant pas à un désir de repli autarcique. Il s'agit plutôt de réduire ses besoins personnels et de tirer de la terre ce qu'elle peut offrir sans se dégrader. La plupart des acteurs du milieu des écovillages se reconnaissent dans une définition générale de la simplicité volontaire, soit de se soustraire à la société de consommation en se tournant, d'une part, vers l'artisanat, le recyclage, la réutilisation et, d'autre part, en préférant les plaisirs de l'esprit à ceux de la possession matérielle.

Donc, en plus de l'idée d'autonomie économique, on retrouve dans les écovillages l'idée de simplicité volontaire, qui est une critique explicite de la société de consommation et de ses principes de fonctionnement (publicité, « préférences » des consommateurs, individualisme méthodologique). Un exemple en ce sens : le projet Terra Vie veut créer, sur les terrains que la fiducia possédera, des coopératives d'habitation pour personnes à revenus modiques.

3) L'idée de développement économique local, autogéré et respectant les principes du développement durable est aussi présente dans toutes les initiatives d'écovillages. Le GREB exploite un petit élevage ovin. Les Plateaux fleuris de St-Louis veulent développer l'écotourisme, l'éducation et la sensibilisation à l'environnement, un volet arts et spectacles, etc. Le projet Terra Vie envisage trois volets économiques : l'éducation et la sensibilisation à l'environnement et aux écosystèmes; une activité productive agricole biologique sous format ASC; un centre de ressourcement comprenant gîte, services santé, conférences, etc.

4. Autres réflexions

Le collectif de l'Aube propose une nouvelle catégorie de zonage pour encadrer les pratiques des écovillages, le « zonage violet » qui encadrerait les activités et l'occupation novatrices du sol que proposent les écovillages. On ne sait pas jusqu'à quel point cette idée est développée.

La co-fondatrice du projet Terra Vie a vécu longtemps dans des écovillages à l'extérieur du pays (sept ans à Hawaï, des visites en Australie et aux États-Unis). Selon son expérience, il n'y a pas de modèle fixe d'écovillage. À Hawaï, par exemple, l'accent était mis sur la production de nourriture et l'autosuffisance la plus complète possible (nourriture, matériaux de construction,

énergie et eau). Aucune activité sociale ou économique n'était engagée sur une base régulière avec les gens de l'extérieur. Un autre écovillage, celui-là en Écosse et connu comme un exemple mondial, a développé une tout autre philosophie : l'écovillage comprend une quarantaine de petites corporations à but non lucratif qui exercent des activités économiques (librairie, café-bistro, différents ateliers) pour le bienfait des habitants du village, mais aussi des gens de l'extérieur.

Les écovillages sont une expérience intéressante au sens où le « concept » vise à articuler concrètement les différentes dimensions (humaines, écologiques, légales, sociales, économiques) qui composent la notion de développement durable. Les écovillages sont ainsi l'expression, d'un côté, d'une critique assez radicale des modes de vie et de production en vigueur dans les sociétés industrialisées. De l'autre, les écovillages constituent la réflexion la plus achevée à ce jour pour mettre en œuvre des pratiques de conservation et d'utilisation durable de l'environnement.

Sur le plan économique, il serait peut-être intéressant de voir si une comparaison des principes économiques des écovillages avec ceux des systèmes locaux de production ne serait pas féconde. On en veut pour exemple les initiatives de Mondragon au Pays Basque espagnol et ceux de la Troisième Italie.

5. Sources documentaires

- Éthique, Démocratie, Ecovillage, Network (EDEN) (non daté) « Économie fraternelle, culture plurielle, justice sociale », site Internet de EDEN, <http://users.skynet.be/ecovillage-eden/>
- Fauteux, André (non-daté) « La maison autonome : bye, bye Hydro-Québec ! », dans le Site Internet de La Maison du 21^e siècle. <http://www.maisondesservices.com/energie/page26.php>
- Houde, Jean-Pierre (non daté) « La ferme Mandala : Une histoire vraie de co-propriété incluant des recommandations sur ce qu'il faut éviter. La Ferme Mandala Inc. à la Patrie, Québec, 1979 à 1995 », dans le site Internet de Silent Partners, <http://www.silentpartners.ca/CEL/ecohistoires.html#mandalafr>
- Le Guen, Françoise (2003) « Journée bénéfice pour Terra Vie et son projet », dans *Le Sentier* (St-Hippolyte), octobre 2003.
- Le Collectif de l'Aube (non daté) *Qu'est-ce qu'un écovillage?*, site Internet du Collectif de l'Aube : <http://www.laplumedefeu.com/ecovillage.htm#definition>
- Laurin, Renée (2004) « Les communes, 30 ans plus tard », dans *Le Journal de Montréal*, 23 février 2004, pp. 48-49.
- Roy, Marie-Louise (2001) « Les écovillages, mythe ou réalité? », dans *La maison du 21^e siècle*, vol. 8, mars 2001. disponible à cette adresse : <http://www.21esiecle.qc.ca/ecovillages.html>
- Roy, Marie-Louise (2003) « Les écovillages s'implantent au Québec », dans *La maison du 21^e siècle*, vol. 10 no. 1, printemps 2003, pp. 46-47.
- Communauté en Fête (non daté) Différentes informations sur des écovillages québécois sont disponibles à cette adresse : <http://www.silentpartners.ca/CEL/ecofoire.html>

Sites Internet de projets québécois

- Projet Terra Vie : www.terravie.org
- Réseau des écovillages et écohameaux du Québec : www.eco-village.net
- Écoagir, Projet écovillage La Patrie : <http://ecoagir.tripod.com/>

Entretiens

- Nicole Fafard, co-fondatrice Projet Terra-Vie, 22 mars 2004.

- Sophie Gagnon, ancienne résidente et constructrice du GREB, 13 mars 2004.
- Yves Chartrand, participant des Plateaux Commun-Ô-Terre, 20 mars 2004.